

16-006

Procès-verbal de la réunion du 22 février 2016 sous la présidence par intérim de Monsieur Pierre Fortier en l'absence de Lee Patterson.

Étaient présents: , Pierre Fortier, François Paré,

Étaient absents : Pierre Morin , Alan Eastley, Donald O'Hara, Jessica Adams et Lee Patterson.

Était également présent : Tommy Cioc, inspecteur en environnement.

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 17 :00

16-007

2. Modification(s) à l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur François Paré appuyée par monsieur Pierre Fortier.

16-008

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2016

L'adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2016 est proposée par Pierre Fortier appuyée par François Paré.

4. Suivi des dernières réunions

Le comité passe en revue les différents points discutés lors de la réunion du 18 janvier 2016.

Monsieur Cioc a fait un bref retour sur les différents dossiers en cours.

Projet pilote

Monsieur Cioc mentionne que le rapport final a été reçu et déposé au MDDELCC tel que prévu. Monsieur Fortier demande à savoir si le rapport sera disponible à tout le moins au comité d'environnement. Monsieur Cioc en fera la vérification et avisera le comité en conséquence.

Planification des communications environnementales 2016

Ce sujet sera traité au point 6

16-009

5. 123, chemin de la Baie Rock-Island, lot 4264973, zone UV-9-F14, District Foster

Nature de la demande: Galerie en bande de protection riveraine

ATTENDU QU'UNE demande de démolition et de reconstruction d'une galerie sur pieux localisée partiellement dans la bande de protection riveraine du Lac a été déposée;

ATTENDU QUE cette reconstruction est dérogatoire aux dispositions du règlement de zonage relatives aux travaux autorisés en rive;

ATTENDU QUE la reconstruction de l'ouvrage permettrait de diminuer l'empiètement en rive, que la nouvelle galerie serait localisée à 7,7 mètres de la ligne des hautes eaux (LHE) comparativement à l'ancienne galerie qui est actuellement située à 9,5 mètres de la LHE;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 596 fixe la bande de protection riveraine du lac Brome à 15 mètres à partir de la LHE;

ATTENDU QUE le Comité de la protection de l'environnement considère que la rive actuelle ne respecte pas la réglementation et qu'il serait nécessaire d'obtenir un gain environnemental;

ATTENDU QUE de tels travaux sont susceptibles d'endommager la rive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Fortier appuyé par François Paré que le comité consultatif en environnement recommande au conseil municipal d'accepté cette demande de dérogation mineure à la condition que le propriétaire revégétalise sa rive afin de tendre vers la conformité et que la machinerie ne circule pas dans la bande de protection riveraine au-delà de la galerie projetée.

ADOPTÉ à l'unanimité.

6. Retour sur les textes de communication

Un bref retour sur les textes a permis d'observer certaines coquilles et identifier des suggestions à apporter. Une validation auprès du service des communications de la ville permettra de savoir si les textes doivent être synthétisés pour fin de parution. Ce dossier sera traité d'avantage à la prochaine rencontre.

7. Règlementation milieux humides

Ce dossier sera traité à la prochaine rencontre.

8. VARIA

16-010

Aucun sujet n'a été traité en varia.

9. Prochaine assemblée

16-011

La prochaine assemblée aura lieu le 21 mars 2016 à 17:00 au centre communautaire.

10. Levée de l'assemblée

La levée de la réunion est proposée par Pierre Fortier et appuyée par François Paré.

L'assemblée est levée à 18:00

Lee Patterson, Président

Tommy Cioc, secrétaire